

Informations de base	
2006/0209(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile: compétences d'exécution conférées à la Commission Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme	COSTA Paolo (ALDE)	30/10/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2774	2006-12-19
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Energie et transports	BARROT Jacques	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/10/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0645 	Résumé
26/10/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/11/2006	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
23/11/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0401/2006	
30/11/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0504/2006	Résumé
30/11/2006	Résultat du vote au parlement		
19/12/2006	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
20/12/2006	Signature de l'acte final		
20/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
27/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0209(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/42095

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE380.831	07/11/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0401/2006	23/11/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0504/2006	30/11/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0645 		24/10/2006	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)0054		11/01/2007	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1583/2006	13/12/2006	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile: compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0209(COD) - 20/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 3922/91/CEE du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile en vue d'y incorporer la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (comitologie), qui vise à associer plus étroitement le Conseil et le Parlement aux mesures et décisions de « nature quasi législative » prises par la Commission.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 1900/2006/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement 3922/91/CEE du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile.

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile (UE OPS), adopté en octobre 2006, afin de le mettre en conformité avec la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie), telle que dernièrement modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil. Cette dernière décision introduit une nouvelle procédure de comitologie, la "procédure de réglementation avec contrôle", qui vise à associer plus étroitement le Conseil et le Parlement aux mesures et décisions de "nature quasi législative" prises par la Commission.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 16/01/2007.

Harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile: compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0209(COD) - 24/10/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 3922/91/CEE du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile, pour le mettre en conformité avec la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie), telle que dernièrement modifiée par la décision 2006/512/CE du Conseil.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la décision 2006/512/CE a introduit un nouveau type de modalité d'exercice des compétences d'exécution, la **procédure de réglementation avec contrôle** (voir **CNS/2002/0298**). Il est désormais nécessaire de recourir à la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels des actes de base adoptés selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels. En particulier, cette nouvelle procédure de réglementation doit s'appliquer lorsqu'il s'agit de supprimer, modifier ou remplacer des annexes de l'acte de base ou de les adapter au progrès scientifique et technique. Par contre, la procédure de réglementation normale restera applicable dans les cas où il s'agit de l'octroi, par la Commission, d'une dérogation concernant l'application des dispositions d'un acte de base ou de ses annexes à un État membre.

Les articles 8, paragraphes 1, 3 et 4, ainsi que l'article 11 du règlement 3922/91/CE autorisent la Commission, à travers la procédure de réglementation, à supprimer, modifier ou adapter les normes communes de l'annexe III. Par conséquent, il est proposé de modifier ce règlement pour prévoir l'adoption de ces mesures d'exécution à travers la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle.

Harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile: compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0209(COD) - 30/11/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de codécision de Paolo **COSTA** (ADLE, IT), le Parlement européen a approuvé, sous réserve d'un amendement technique, la proposition modifiant le règlement 3922/91/CEE du Conseil relatif à l'harmonisation de règles techniques et de procédures administratives dans le domaine de l'aviation civile. Cette proposition tend à incorporer dans le règlement la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (comitologie), qui vise à associer plus étroitement le Conseil et le Parlement aux mesures et décisions de "nature quasi législative" prises par la Commission.

